



### Nombre de membres

Afférents au Conseil Communautaire 48	En exercice 48 Présents 42 Absents	Qui ont pris part à la délibération 45
--	---	---

## Compte rendu de la séance du 4 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 4 octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Aincourt, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Marie-Thérèse LERET a été désignée secrétaire de séance.

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents/Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	présent
	Caroline GUYADER	présent
AMBLEVILLE	Martine SOREL	présent
	Philippe BOUILLETTE	présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	présent
ARTHIES	Jean BEENAERT	
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	présent
BRAY ET LU	Corinne BEAUFILS	présent
	Michel BERRY	présent
BUHY	Jean Pierre DORE	présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	présent
CHAUSSY	Claude VIDAL	présent
	Philippe LEMOINE	présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	présent
GENAINVILLE	SCHMIT Alain	présent
	Jean-Luc CARADEC	Absent pouvoir à Alain SCHMIT
HAUTE ISLE	Laurent SKINAZI	présent
HODENT	Eric BRETON	présent
LA CHAPELLE EN	Michel RIDOU	présent
LA ROCHE GUYON	DELMAS François	présent
	PREVOST Antoine	présent
MAGNY EN VEXIN	jean Pierre MULLER	présent
	Nadine BONAL	présent
	Jean François PICAULT	présent
	Micheline DROIT	présent
	Claude MOREAU	présent
	Sophie LAFAGE	présent
	Christian FREULON	absent
	Maryse MAGNE	absent
	Jean Paul DABAS	Absent pouvoir Jean-François PICAULT
Claudine MAUGAN	présent	

	Jean-François ROBRIQUET	présent
MAUDETOUT EN VEXIN	Jacques MILLOUET	présent
MONTREUIL SUR EPTE	JAVELOT Jean-Pierre	présent
	Dominique MORIN	présent
OMERVILLE	DE MAGNITOT Denys	présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	présent
	Dominique COURTI	présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	présent
SAINT GERVAIS	BOISNAULT Michel	présent
	LANGLAIS Patrice	présent
VETHEUIL	HERPIN-POULENAT Dominique	Absente pouvoir Isabelle LEPICIER CAPUTO
	LEPICIER-CAPUTO Isabelle	présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE	présent
	Serge BILLOUE	présent
VILLERS EN ARTHIES	RENARD Jean-François	présent
	BINAY Catherine	présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	présent

### **Délibérations n°2016-34 : Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 juin 2016**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2016

### **Délibération n°2016-35 Modifications des statuts**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- DECIDE de modifier les statuts concernant l'adresse du siège de la CCVVS
- PRECISE que cette modification des statuts sera soumise à l'approbation du Conseil municipal de chacune des communes membres, conformément aux dispositions du CGCT.

### **Délibération n° 2016-36 : Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- De créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, de 35 heures hebdomadaires; l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- De compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité
- D'inscrire au budget de la communauté de communes les crédits correspondants ;

### **Délibération n° 2016-37 : Mise à disposition d'agents avec la commune de Magny en Vexin**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE décide :

- D'APPROUVER les termes des conventions telles qu'elles lui sont soumises, pour la mise à disposition des agents désignés dans les dites conventions et remplissant les conditions suivantes :

Un adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe recruté à l'origine par la Commune de Magny-En- Vexin pour l'entretien des espaces verts et du bâtiment de la communauté de communes par session de 4 h 00. Le nombre de sessions annuelles pourra être de 15 maximum ; Le montant maximum annuel sera de 4000 euros maximum ;

Un agent social de 2<sup>ème</sup> classe recruté par le CCAS de Magny En Vexin qui fera office d'agent de nettoyage de la Communauté de Communes pour une durée hebdomadaire de 6H00. Le montant maximum annuel de 9000 euros ;

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition de matériel pour l'entretien des espaces verts pour un montant maximum de 1000 euros ;
- DIT QUE ces conventions sont d'un an renouvelable deux fois ;
- DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs

**Délibération n° 2016-38: Décision modificative n°3**

Après avoir délibéré à l'UNANIMITE le conseil communautaire :  
Prend une délibération modificative du budget comme suit :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Objet</b>
	D 6132 020 - 8000	Location mobilière
	D 73925 01 + 8000	Fonds de péréquation
	D 6615 01 -5000	Intérêts divers
	D 66111 +5000	Intérêt à échéance emprunt

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>Objet</b>
	D 2115 020 - 450 000	Achat siège
	D 2313 411 -50 000	gymnase
	D 21318 01 + 360 000	Achat siège
	D 2135 01 + 80 000	Aménagement du siège
	D 2051 023 + 10 000	Site internet dvpmt éco
	D 2184 020 +30 000	Mobilier administration
	D 2184 522 + 10 000	Mobilier RAM
	D 2183 020 + 5000	informatique
	D2183 522 +5000	Informatique RAM

**Délibération n° 2016-39 : Recrutement d'un chargé d'enquête en CDD ou d'un stagiaire ou passation par une junior entreprise pour le site internet dédié au développement économique**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le recrutement d'un agent en CDD ou d'un stagiaire, ou la passation par une entreprise junior pour effectuer la prestation
- DIT que la dépense sera de 3000 euros maximum
- PRECISE que cette dépense est inscrite au budget

**Délibération n° 2016-40 : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du gymnase intercommunal**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE la passation de l'avenant de transfert avec la société DUTREVIS, qui devient cotraitant solidaire de CET ingenerie dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif de la construction du gymnase,
- PRECISE que les missions transférées sont listées dans l'avenant signé,
- AUTORISE le Président à signer le projet d'avenant proposé,

**Délibération n° 2016-41 Modifications de l'article 16.4 « sécurité publique » des statuts**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à :

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

- DECIDE de modifier les statuts comme ci-dessus ;
- PRECISE que cette modification des statuts sera soumise à l'approbation du Conseil municipal de chacune des communes membres, conformément aux dispositions du CGCT.

**Délibération n° 2016-42 Approbation du projet du relais des assistantes maternelles et de son règlement intérieur**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le projet de fonctionnement du relais des assistantes maternelles et le règlement intérieur,

**Délibération n° 2016-43 Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du conseil d'administration de la MARPA**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

DESIGNE Monsieur Georges MOISSET comme représentant de la communauté de communes en remplacement de Monsieur Pillon,

**Délibération n° 2016-44 Approbation des nouveaux statuts de l'EPCC de La Roche Guyon, désignation d'un conseiller communautaire et désignation d'une personnalité qualifiée pour siéger au sein du conseil d'administration**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les nouveaux statuts de l'EPCC du château de La Roche Guyon,
- DESIGNE Monsieur Alain SCHMIT comme conseiller communautaire pour siéger au conseil d'administration,
- DESIGNE Monsieur Michel CHIALVO comme personnalité qualifiée pour siéger au conseil d'administration,